

WEBINAIRE N°7

L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE POUR LE BÂTIMENT

Jeudi 13 juin 2024 – 12h15 à 13h45

MISE EN CONTEXTE Utilisation de l'eau dans l'habitat collectif



FRÉDÉRIC BACHMANN
UNITÉ TERRITOIRE ET STRATÉGIE



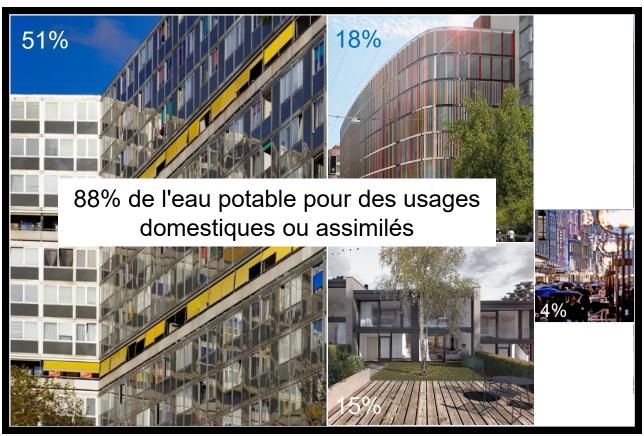


Analyse de 55 415 compteurs (2022) : bilan et pistes d'économies 49 millions de m³ d'eau potable distribuée (305 l/hab./jour)





Analyse de 55 415 compteurs (2022) : bilan et pistes d'économies 49 millions de m³ d'eau potable distribuée (305 l/hab./jour)





WC:40

Evier / lavabos: 38

Douche / bain: 28

Lave-linge: 17

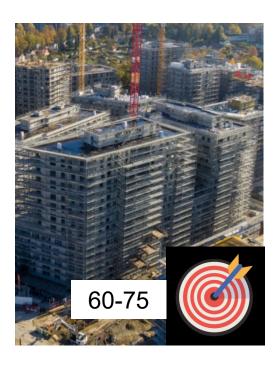
Boisson / cuisine: 7

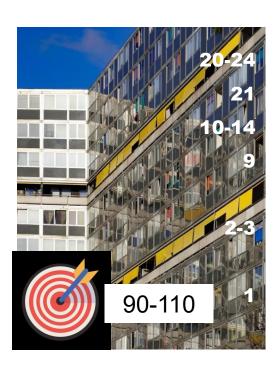
Espaces vertes : 6

Nettoyage locaux : 3

Lave vaisselle: 3

Autre: 7





WC:40

Evier / lavabos: 38

Douche / bain: 28

Lave-linge: 17

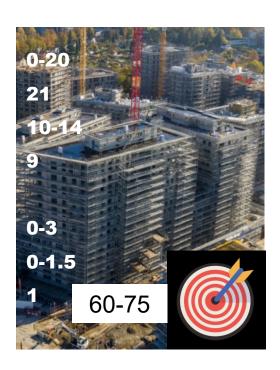
Boisson / cuisine: 7

Espaces vertes: 6

Nettoyage locaux: 3

Lave vaisselle: 3

Autre: 7



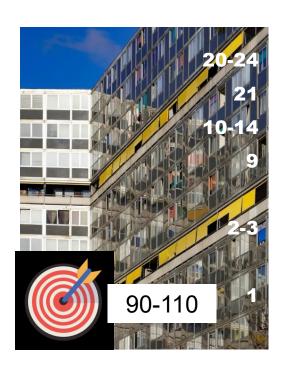
Sans diminution du confort!



Améliorations techniques



Potentiel de valorisation de la pluie



WC: 40

Evier / lavabos : 38

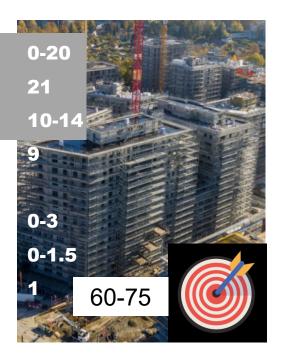
Douche / bain: 28

Lave-linge: 17

Boisson / cuisine: 7

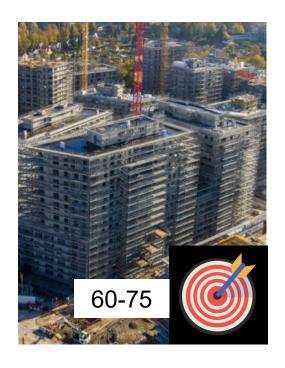
Lave vaisselle: 3

Autre: 7



Potentiel de valorisation de l'eau grise pour les WC





habitat individuel 350 l/hab./jour (grosses disparités)



90-140

Arrosage

(piscines)











Chronologie de la collecte traditionnelle de l'eau de pluie - Boîte à outils RUVIVAL





Informations concernant le pilote récupération eau de pluie

Du 15 mai 2024 au 31 décembre 2024, une incitation financière exceptionnelle est versée pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie.

Pendant la période du pilote, 100 installations peuvent bénéficier de cette incitation financière.

Le montant de l'incitation financière est de :

- 250 CHF pour l'installation d'une cuve dont le volume est supérieur à 1m³
- \bullet 500 CHF pour l'installation d'une cuve dont le volume est égal ou supérieur à 2m^3

Seuls les récupérateurs d'eau de pluie installés par un professionnel sont éligibles à cette incitation financière.

Pour bénéficier de l'incitation financière il est nécessaire de nous transmettre les éléments suivants :

- Numéro partenaire (cf. facture eau/électricité/gaz SIG)
- Compte de contrat (cf. facture eau/électricité/gaz SIG)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Nom / Prénom
- Facture de l'installateur avec le détail du tarif de la cuve et des travaux d'installation
- Volume de la cuve
- Type de cuve (aérienne ou enterré)

Seuls les dossiers complets permettent le versement de l'incitation financière.

Merci d'adresser toute vos demandes à : piloterecuperationeaudepluie@sig-ge.ch